

PRESENTS : Xavier de VOLONTAT, Francette CROS, Christine DAYER, Eric FABRE, Jean Luc RAMONE, Pascal CROUSILLAC, Patrick BONNERY, Fabien CASSIGNAC, Pierre LABADIE.

ABSENTS EXCUSÉS : Christiane CHORTO procuration à Francette CROS, Georges CLAYRAC procuration à Xavier de VOLONTAT.

ABSENTS : Mathilde VIDAL, Joël POUS, Christian BENSEN

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Xavier de VOLONTAT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Francette CROS

Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour :

- Demande de subvention de l'association « Association Féline des Corbières »
- Subvention 2026 à la Protection Civile

Accord du Conseil Municipal

APPROBATION PV PRÉCEDENT CONSEIL DU 12 DECEMBRE 2025 :

Aucune remarque.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Voté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE :

Monsieur le Maire demande au conseil de prendre une délibération afin de pouvoir percevoir une subvention pour le déplacement du monument aux morts par :

Office national des anciens combattants pour 1 600 €

Souvenir Français pour 1 600 €

Le Souvenir Français propose également l'achat d'un drapeau pour le conseil municipal des jeunes pour les différentes commémorations pour la somme de 250 € prise en charge par moitié par la mairie.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Voté à l'unanimité

ADOPTION CONVENTION GLOBALE TERRITORIALE ENFANCE JEUNESSE 2026-2030 :

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'adoption de la convention globale territoriale enfance jeunesse 2026-2030 de la Communauté de Communes de la région Lézignanais Corbières Minervois. La signature de cette convention aura lieu le 11 Février prochain entre la CCRLCM et la CAF.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Voté à l'unanimité.

DELEGATION au PNR CORBIERES-FENOUILLEDES ETUDE DU PLAN MASSIF SAINT-VICTOR POUR DFCI

Monsieur le Maire informe le conseil que St Laurent doit se prononcer sur la délégation au PNR de l'étude du dispositif de lutte contre l'incendie à mettre en œuvre sur le massif Saint Victor suite à l'incendie d'août. Il précise que St Laurent ne fait pas partie de ce massif, mais fait partie de la zone Natura 2000 et qu'il serait intéressant de participer avec les autres communes à cette étude concernant les Corbières en général.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Voté à l'unanimité.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION FELINE :

Une subvention de 500 € a été allouée à l'Association féline des Corbières, afin de répondre uniquement aux besoins de soins des félins.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Voté à l'unanimité

SUBVENTION 2026 A LA PROTECTION CIVILE :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec la Protection Civile afin de bénéficier de son assistance en cas de crise. Lors de l'incendie du 05 août 2025, la Protection Civile a notamment fait acheminer des lits pour l'accueil de la population au foyer et fourni un service infirmier immédiat. En contrepartie de cette assistance, la commune s'est engagée à verser 1 euro par habitant chaque année. Monsieur le Maire demande de confirmer cet engagement pour l'année 2026.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Voté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le conseil :

- du 9 au 28 Mars prochain, la Sécurité Civile de Nogent-le-Rotrou (30 personnes environ) va intervenir gracieusement avec des bulldozers sur les secteurs brûlés de Coustouge, Jonquières, et Saint Laurent pour réaliser des pistes reconnues par l'ONF. Le coût de ce chantier offert aux municipalités s'élèvera à environ 300 000 €. Pour les remercier, les municipalités concernées ont décidé de leur offrir les repas.

- les travaux de la traversée du village vont commencer le 16 février prochain par le carrefour du monument aux morts, et rue de la cave derrière la salle Grizou pour la nouvelle implantation du monument, et en suivant par l'écluse route de Talairan à hauteur de la descente « Jardins de St Benoît » la circulation se fera sans coupure de la circulation, avec un alternat par des feux.

- la déviation va être détruite ainsi que le gué par le département pour un montant de 150 000 €, Monsieur Esparza ayant refusé la proposition d'achat par la commune le 29 janvier 2026.

TOUR DE TABLE :

Eric FABRE :

Informe le conseil que la programmation des jeudis de la distillerie est terminée, le devis et la convention sont signés.

Jean Luc RAMONE :

Demande si la route va être refaite après l'enfouissement des lignes ?

Monsieur le Maire : oui on a négocié avec le département qui va la refaire au printemps, puisque lors de la réfection de la traversée du village seul les trottoirs seront impactés.

Patrick BONNERY :

J'ai été contacté par des propriétaires de maisons brûlées qui demandent d'avoir comme ils l'ont vu dans certains villages s'il n'était pas possible d'avoir une réunion sur les OLD.

Monsieur le maire : Il faut voir avec la secrétaire de la Préfecture ce qui peut être fait.

Fin de séance à 18h45.

La secrétaire de séance,

Francette CROS



Le Maire,

Xavier de VOLONTAT.

